

## ANNONCES

CONCERNANT les Mines, les Sciences et les Arts.

Prix proposés par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

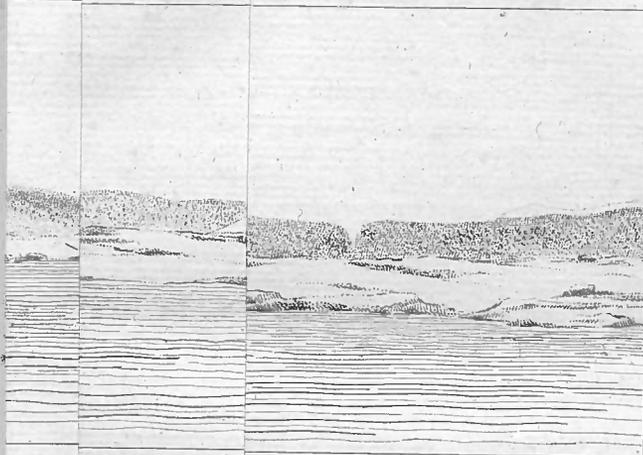
L'ACADÉMIE de Lyon a mis au concours pour l'année 1814 la question suivante :

« La belle expérience de Lyon a prouvé que l'air atmosphérique, subitement et fortement comprimé, laissait échapper une lumière vive, facilement visible dans l'obscurité. D'autres expériences faites dans la même ville (1) ont donné lieu de penser que cette propriété d'être lumineux par la compression, appartient exclusivement au gaz oxygène, et qu'elle ne se manifeste dans quelques autres gaz, qu'autant qu'il est mêlé avec eux en plus ou moins grande proportion. Enfin, on sait encore qu'un éclair instantané a été quelquefois aperçu au moment où l'on tirait dans l'obscurité un fusil à vent fortement chargé. L'Académie, pour compléter les connaissances acquises sur ce sujet, demande, 1<sup>o</sup>. que l'on détermine quelle est l'altération qu'éprouvent le gaz oxygène et l'air atmosphérique par le dégagement de la lumière ;

(1) Dans le programme des Prix proposés par l'Académie de Lyon, on fait connaître « qu'une Commission formée dans le sein de cette Académie, et chargée de comparer ensemble les divers gaz sous le rapport dont il s'agit ici, a reconnu, après des essais multipliés, qu'on obtenait par la compression du gaz oxygène une lumière très-vive et très-belle; que la lumière était moins brillante dans l'air atmosphérique; qu'elle était encore sensible dans le gaz hydrogène, lorsqu'il était mêlé d'un peu d'air commun; mais qu'elle était tout-à-fait nulle dans ce gaz, ainsi que dans les gaz azote et acide carbonique, lorsqu'ils étaient parfaitement purs, et qu'ils ne contenaient aucune portion de gaz oxygène. La compression a été la même dans tous les cas. La force employée a toujours été celle qu'un homme peut développer, lorsqu'il est solidement appuyé. »

v. prise du

Vol. 34. Pl. VIII.

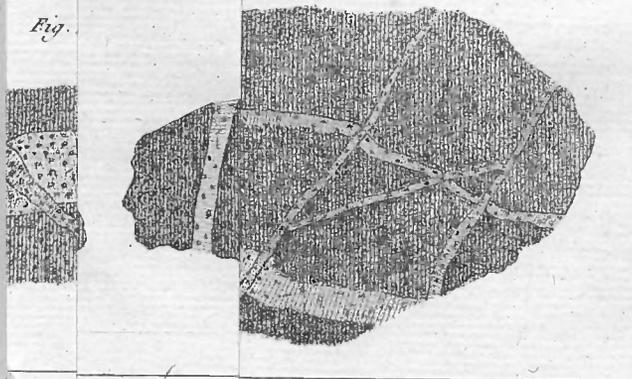


Lo Scalp.

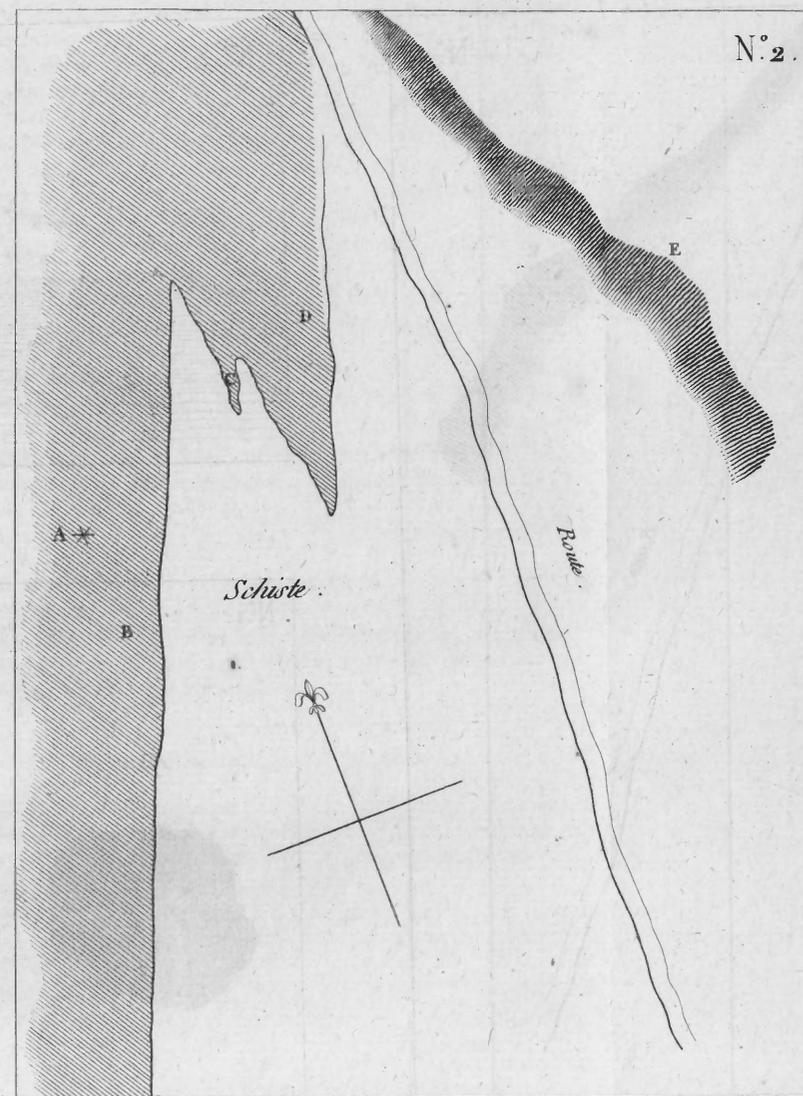
Granit

Killiney.

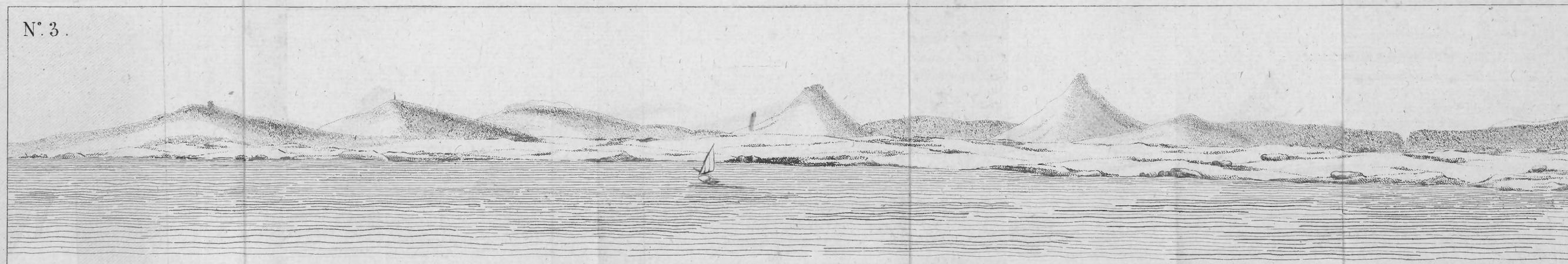
Fig. 7.



Rousseau. rue du Four S.<sup>e</sup> G. n<sup>o</sup> 39.



N° 2.



N° 3.

Dalkey  
Granit

Killiney  
Granit

Rochestown Granit  
Brayhead Sommets Quarbreux.

Petit pain de Sucre.  
Quartz

Grand pain de Sucre  
Quartz

Shankhall.  
Quartz

LoScap.  
Granit

N° 1.

Veines du Granit, sur la route de Killiney.

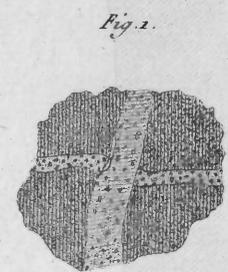


Fig. 1.

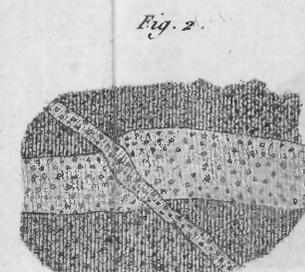


Fig. 2.

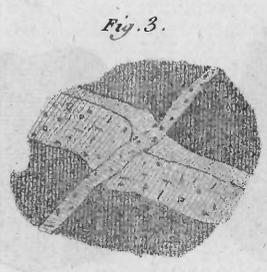


Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

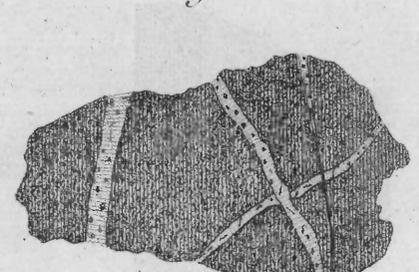


Fig. 6.



Fig. 7.

» 2°. qu'on fasse connaître ce qui arrive dans les gaz  
 » azote, hydrogène et acide carbonique purs, et sans  
 » aucun mélange d'air atmosphérique, lorsqu'ils sont vive-  
 » ment comprimés; 3°. enfin, qu'on recherche de même  
 » ce qui se passe dans tous les gaz, lorsqu'ils éprouvent  
 » subitement une grande dilatation. »

Le Prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires doivent être écrits en latin, en français ou en italien, et porter en tête une devise ou épigraphe, répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés, francs de port, avant le 30 juin 1814, à M. Mollet ou à M. Dumas, secrétaires, ou à tout autre membre de l'Académie.

Le Prix sera décerné, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août.

A la même époque, seront distribués les Prix d'encouragement, fondés par S. A. S. Mgr. le Prince Lebrun, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises; tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le tems, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir, peuvent s'adresser, dans tous les tems, à M. Mollet ou à M. Dumas, secrétaires; ou à MM. Cochet, Eynard et Picard, composant la Commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

---

*Note sur une découverte en chimie.*

M. Courtois, Salpêtrier de Paris, a découvert il y a deux ans dans l'eau mère des cendres du varech, une substance qui offre des propriétés remarquables; après avoir fait dessus quelques expériences, il a prié MM. Clément et Desormes de continuer à l'examiner. Ces deux Chimistes ont fait le lundi 29 novembre l'annonce de ce travail à la première classe de l'Institut.

On obtient la substance dont nous parlons, en traitant la lessive du varech par de l'acide sulfurique, dans une cornue

munie d'une allonge et d'un ballon ; il s'élève une vapeur d'une couleur violette superbe , et qui se condense sur les parois des vases en lames violettes qui possèdent un éclat métallique : cette substance a une odeur très-forte d'acide oxymuriatique ; elle est volatile à peu près à 60° ther. cent. Lorsqu'on fait passer cette substance en vapeur dans un tube rouge de feu , elle n'éprouve aucune altération ; il en est de même si on fait passer en même tems un courant de gaz oxygène ; mais si l'on emploie au contraire le gaz hydrogène , il se produit une grande quantité d'acide muriatique.

Cette substance a une grande action sur le phosphore ; elle se combine aux oxydes métalliques et aux alcalis , elle attaque tous les métaux excepté l'or et le platine , et forme des muriates sans qu'il se dégage aucun gaz. Elle se combine à l'ammoniaque , et donne une poudre au moins aussi fulminante que l'ammoniure d'argent.

Lorsqu'on traite par l'acide sulfurique , les divers composés de cette substance , on en obtient beaucoup de matière violette.

M. Gay-Lussac continue l'examen de cette substance intéressante ; il se propose de publier sous peu son travail.

### RECHERCHES

Sur l'identité des forces chimiques et électriques ; par M. H. C. OERSTED , Professeur à l'Université royale de Copenhague , et Membre de la Société royale des Sciences de la même ville , etc. ; traduit de l'allemand par M. MARCELLE DE SERRES , Ex-Inspecteur des Arts et Manufactures , et Professeur de la Faculté des Sciences , à l'Université impériale ; de la Société philomatique de Paris , etc. , etc. Un volume in-8°. accompagné d'une planche ; prix , 4 fr. 50 c. — *Franc de port* , 5 fr. 50 c.

A Paris , chez J. G. DENTU , Imprimeur-Libraire , éditeur de la *Géographie de Pinkerton et Walckenaer* , rue du Pont de Lodi , n°. 3 , près le Pont-Neuf ; et Palais-Royal , galeries de bois , n°. 265 et 266.

Dans un autre Numéro nous donnerons un extrait de cet ouvrage.

### SUITE

## DES DÉCRETS IMPÉRIAUX ,

*Et principaux Actes émanés du Gouvernement , concernant les Mines , Minières , Usines , Salines et Carrières , rendus pendant le premier Semestre de 1813.*

*Décret qui confirme la vente faite aux sieurs Didier et Giroud , par les sieurs Rome et Mathonnet , d'une mine de plomb , située en la commune de la Grave , département des Hautes-Alpes. — Du 7 février 1813.*

**NAPOLÉON**, EMPEREUR DES FRANÇAIS , ROI D'ITALIE ,  
PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN , MÉDIATEUR DE LA  
CONFÉDÉRATION SUISSE , etc. etc. etc. ;

Mine de plomb de la commune de la Grave.

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur ;

Notre Conseil d'Etat entendu , nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. La vente faite aux sieurs Jean-Paul Didier et Jules Giroud , d'une mine de plomb , située commune de la Grave , département des Hautes-Alpes , par les sieurs Joseph Rome et Claude Mathonnet , auxquels il en avait été fait concession par notre décret impérial du 20 juillet 1807 , ladite vente faite par acte notarié du 14 juin 1812 , est confirmée.

2. Les sieurs Didier et Giroud jouiront , en conséquence , de tous les droits et avantages exprimés par la loi du 21 avril 1810.

3. Ils seront tenus de satisfaire aux obligations générales imposées aux concessionnaires de mines , par la loi précitée ; au paiement des redevances fixe et proportionnelle , aux charges et conditions particulières stipulées